

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIERGNIES

En date du 25 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des cérémonies, sous la présidence de Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, Maire.

Présents : DENIMAL Brigitte – FAZENDA Luis- GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – HANOT Frédéric – MOSCHKAU Roselyne – NICOLAS Bertrand- SEGARD Freddy – VANESSE Damien

Absents excusés : ANCKAER Michel- BONA François- COTTON Ludovic- DE FREITAS Carlos- HOUILLON Laurence- LEBLANC Martine– MASSY Isabelle

Absents :

Procurations : Ludovic COTTON à Damien VANESSE-François BONA à Marjorie GOSSELET-CAMBRAI – Martine LEBLANC à Freddy SEGARD- Isabelle MASSY à Brigitte DENIMAL – Laurence HOUILLON à Roselyne MOSCHKAU

Mme Roselyne MOSCHKAU a été désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1-Projet ANTI IMPLANTATION gens du voyage sur le territoire de la commune
- 2-Sécurité dans le village et Travaux
- 3-Point sur le dossier BLOC communal
- 4-Planning et organisation des festivités 2023/2024
- 5-Nouvelle adhésion SIDEN-SIAN
- 6-Questions diverses

***Madame la Maire sur accord du Conseil Municipal ajoute à l'ordre du jour
une nouvelle adhésion de commune au SIDEN-SIAN***

1- Projet ANTI IMPLANTATION gens du voyage sur le territoire de la commune

Madame la Maire a invité Monsieur Clément SCAILTEUX, directeur de la Société de Défense des Animaux (SDA) située sur Estourmel et Madame Marie COLLET, administratrice, à présenter leur projet d'implantation à Niergnies d'une **Ferme Refuge Pédagogique**: «RENAISSANCE VERTE».

Pour rappel, la SDA a été créée en 1978, elle est sous le contrôle de la Direction Départementale de Protection des Personnes (D.D.P.P.) et elle accueille environ 1000 animaux par an essentiellement des chiens et des chats.

Dans ce projet, la Ferme Refuge accueillerait plutôt des animaux de la ferme, des cirques, des équidés, etc.. qui actuellement n'ont pas de place à Estourmel; elle serait située sur environ 6 hectares sur le côté du parking de l'aérodrome et devant celui-ci; tous les frais seront pris en charge par la SDA: la clôture qui délimitera son espace, l'entretien et le suivi vétérinaire des animaux.

Madame la Maire rappelle que cet espace est situé sur le *territoire de la commune* mais *propriété de la CAC*, elle propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet à présenter à la CAC:

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, confirment leur accord pour ce projet et chargent Madame la Maire de le présenter au conseil communautaire de la CAC.

2- Sécurité dans le village et travaux

Suite à sa dernière réunion du 13 septembre 2023, le Conseil Municipal avait décidé de revoir le dossier sur l'implantation des chicanes prévues dans la Grande Rue et la rue du Château en organisant une réunion en mairie avec les services du Conseil Départemental, l'entreprise Eiffage prestataire pour cette mission, Madame la Maire, Brigitte Denimal et Freddy Segard.

Madame la Maire propose donc aux membres du conseil de se prononcer sur cette nouvelle adhésion :

Après délibération, les membres décident d'accepter cette nouvelle adhésion à l'unanimité

6- Questions diverses

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI informe les membres :

- qu'elle a rencontré au salon des maires du Nord la société ECOLOC qui met à disposition des communes, par internet, pour leurs habitants, la location de matériel de travaux et de jardinage ;
- du décès de la maman d'Isabelle MASSY ;
- de la date du Conseil d'Ecole qui aura lieu le 7 novembre dans la salle des cérémonies à Niergnies ;
- qu'une réunion avec la Sté PROTERAM et le SIVU MURS MITOYENS est prévue le jeudi 2 novembre en mairie concernant les problèmes du permis de lotir ;

Brigitte DENIMAL informe que :

-il faut désigner les 3 membres de la commission de contrôle des listes électorales. Comme en 2020, il y a un représentant du conseil municipal et son suppléant, un délégué du Préfet et un délégué du tribunal.

En 2020, M. Michel ANCKAER était le représentant du CM, Mme Jeanne-Marie DENIS du Tribunal et M. J. Michel WAXIN du Préfet.

Elle propose donc de leur demander de renouveler leur mission avec l'accord du conseil municipal.

Personne ne désirant être suppléant, c'est le plus jeune conseiller M. François BONA qui est désigné comme suppléant de M. ANCKAER.

-l'église sera nettoyée mardi 31 octobre par Séverine Boulanger comme habituellement ;

-elle a contacté l'infirmière qui a accroché avec sa voiture le cailloux posé devant la maison de M. et Mme BERTAUX- 42, rue du château et qui était très en colère après la mairie. Elle lui a expliqué pourquoi ce cailloux avait été posé là et lui a assuré que le trottoir étant propriété de la mairie, celle-ci peut y mettre des jardinières ou potelets, etc.. afin de garantir la sécurité des piétons qui l'empruntent. Cependant, elle a vu avec Florian et Freddy S. pour enlever la pierre et la remplacer par du fleurissement plus adapté.

-elle a préparé la convention à titre précaire et révocable à signer avec Josselyn Vasseur concernant l'occupation du terrain communal pour la pratique du BMX et la soumet à l'avis de Madame la maire et des membres du conseil municipal.

Freddy SEGARD informe que :

-les fleurs d'automne qui ont été livrées par M. BUISSART seront placées dans les jardinières avant la toussaint ;

-le véhicule communal doit passer au contrôle technique, mais il a déjà 12 ans et avec Madame la Maire, ils ont pensé à le remplacer par un plus récent d'occasion ou un véhicule électrique neuf en fonction de la prime qui serait attribuée par le SIDEC ;

-qu'un appareil a été commandé avec la peinture adéquate à la société SETON pour créer comme prévu de nouveaux passages piétons dans la commune et repeindre ceux déjà existants ainsi que les « **bandes stop** » effacées et le **marquage axial** des voiries communales ;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

La Maire,



Marjorie GOSSELET-CAMBRAI